

FONCTIONNEMENT DU CLUB 11/17 ANS du « POINT J »

Le POINT J est un accueil de loisirs sans hébergement habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport du Val-de-Marne.

Conditions d'inscription :

- Avoir 11 ans et être au collège. (Peuvent-être inscrits pour les vacances d'été, les enfants rentrant au collège à la rentrée suivante).
- A partir de 18 ans le jeune ne peut plus fréquenter le club réservé aux mineurs.
- La Fiche d'inscription annuelle (ci-jointe) remplie et signée du ou des parents ou du responsable légal de l'enfant est obligatoire. Participation financière à la demi-journée selon le TPI (taux de participation individualisé)
Une facturation mensuelle selon le nombre de présences du jeune est envoyée au domicile des parents.

Les horaires de fonctionnement :

- Vacances scolaires : 10h-12h et 14h-18h avec un accueil échelonné de 10h à 10h30 le matin et de 14h00 à 14h30 l'après-midi.
- Mercredis hors vacances scolaires : de 14h à 18h avec un accueil échelonné de 14h00 à 14h30.
- Le départ du « Point J » s'effectue à partir de 16h30 jusqu'à 18h.
- En cas de journée et/ou de sortie exceptionnelle en dehors des horaires habituels, une autorisation parentale écrite est obligatoire.

Objets de valeurs :

Il est déconseillé aux jeunes de fréquenter le « Point J » avec des objets de valeurs (bijoux, téléphone portable, tablette numérique ...). Le Point J décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Assurances :

Le service est assuré au titre de la responsabilité civile pour les risques encourus par le jeune pendant sa présence.

Il est en outre demandé aux parents ou responsable légal de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile qui prend en charge les dommages causés par le jeune lui-même.

FONCTIONNEMENT DU CLUB 11/17 ANS du « POINT J »

- En cas d'accident la direction du club prendra les mesures d'urgence adaptées et préviendra le(s) responsable(s) de l'enfant.

- En cas de traitement médical à prendre pendant le temps d'accueil, une ordonnance est obligatoire et doit-être fournie au directeur(trice) du « Point J »

- Les parents seront informés si un problème particulier est rencontré avec leur enfant.

ACTIVITES : un programme d'activités de loisirs favorisant, le respect mutuel, la solidarité, le vivre ensemble, des découvertes culturelles, sportives, scientifiques.... sera proposé et préparé par les animateurs.

Les activités sont sous la responsabilité d'un directeur(trice) et de l'équipe d'animation.

Les jeunes seront associés à la préparation des activités afin de se responsabiliser et contribuer ainsi au développement de l'autonomie.

Coordonnées utiles :

Point J

19 avenue Jean Jaurès 94250 Gentilly

Tél : 06.08.42.28.33

Direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers

62, rue Charles Frérot 94250 Gentilly

Tél : 01.47.40.58.23

pointj@ville-gentilly.fr





Renseignements concernant le jeune

Nom Prénom.....

Le jeune : NOMPrénom :.....

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse.....

Tél du jeune :.....

E-Mail :

Responsable légal (1)

Nom :

Prénom :

Tél :

Tél 2 :

E-Mail :

Adresse (si différente de celle du jeune) :

.....

.....

Responsable légal (2)

Nom :

Prénom :

Tél :

Tél 2 :

E-Mail :

Adresse (si différente de celle du jeune) :

.....

.....

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom Prénom :

Tél :/.....

Afin de permettre la tarification des activités en fonction du taux de participation individualisé (TPI), il est nécessaire de vous rendre au service accueil Enfance-Enseignement pour le faire calculer. A défaut de calcul du TPI, le tarif plein sera appliqué.

J'autorise le service accueil-enfance-enseignement à consulter mes ressources déclarées, par liaison CAF-PRO en utilisant mon numéro d'allocataire pour établir mon taux de participation et les tarifs.

DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'usage d'images sur laquelle figure mon enfant pour rendre compte ou promouvoir les activités municipales, hors de tout usage commercial (publications municipales, site internet de la ville, réseaux sociaux de la ville). OUI NON

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS

L'enfant est-il à jour de ses vaccins ? OUI NON (joindre la copie du carnet de vaccination). Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON PAI, précisez le problème et la conduite à tenir (joindre le protocole):

.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

.....

Autorisation parentale

Je, soussigné, responsable légal de l'enfant.,

- autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités organisées par le Point J,
- autorise le transport de mon enfant dans et hors Gentilly dans le cadre de ces activités,
- déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la vie en collectivité et la pratique d'activités sportives,
- certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins obligatoires,
- autorise le directeur de l'accueil de loisirs point J, en cas d'urgence, à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions suivant les prescriptions du médecin.

J'autorise mon enfant à quitter seul le point J à la fin des activités à 12h et à partir de 16h30 : OUI NON

Date :

Signature du responsable :